

RESTRUCTURATION DE LA CRIEE DE CONCARNEAU - VALIDATION DES ELEMENTS DE PROGRAMME ET DE L'ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE DE L'OPERATION

Le Comité syndical du Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille s'est réuni, dûment convoqué, le 27 juin 2019 à 14h00, au CDAS de Concarneau.

Nombre de délégués du comité syndical en exercice : 18 titulaires

Nombre de voix délibératives : 20

- Nombre de délégués titulaires présents : 10
- Nombre de délégués titulaires excusés représentés par leur suppléant : 4
- Nombre de délégués titulaires excusés ayant donné pouvoir : 3
- Nombre de délégués titulaires excusés non représentés par leur suppléant et n'ayant pas donné pouvoir : 1

EXPOSE DES MOTIFS

La modernisation de la criée de Concarneau s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma d'aménagement et de développement du port de Concarneau qui avait été adopté en 2013.

A travers cette restructuration, il s'agit principalement

- d'adapter les espaces aux volumes et à l'activité de la filière pêche ;
- de rechercher la conformité aux normes agroalimentaires en vigueur ;
- de rationaliser le débarquement, le tri, la vente et l'expédition du poisson ;
- d'améliorer l'intégration du site dans son environnement.

En sa qualité d'autorité portuaire, le Syndicat mixte porte l'opération de modernisation des bâtiments de criée. Au titre de la convention de délégation de l'exploitation du service public des ports de pêche de Cornouaille, la CCIMBO conserve à sa charge le volet de modernisation et d'optimisation des process sous criée et les travaux d'entretien courants.

Le Syndicat mixte a confié à un bureau d'études l'élaboration du préprogramme puis du programme technique détaillé pour le volet gros-œuvre du projet dont il a la maîtrise d'ouvrage directe. La CCIMBO a, quant à elle, mandaté un bureau d'étude pour la définition du process.

Une concertation a été engagée avec les professionnels, les collectivités territoriales et les services de l'Etat afin d'évaluer le besoin. Ce projet a également été présenté lors des conseils portuaires et plus particulièrement celui du port de Concarneau du 5 juin 2019.

I. Estimation des travaux de gros œuvre, d'infrastructures et de voirie pour une rénovation complète de la criée

Concernant les travaux de gros-œuvre, d'infrastructures et de voirie, les estimations issues des études de programmation pour une restructuration complète de la criée ont été présentées au comité de pilotage du 9 mai dernier par niveau de priorité :

NATURE DES TRAVAUX	MONTANT (€ HT)
Travaux de priorité 1*	
Travaux nécessaires à la mise en œuvre du nouveau process	1 370 000
Travaux découlant de la mise en œuvre du nouveau process	1 950 000
Travaux justifiés par l'état du bâtiment	2 670 000
Maîtrise d'œuvre et/ou études diverses liées à ces travaux de priorité 1	1 760 000
Total travaux de priorité 1	7 750 000
Travaux de priorité 2	
Démolition de la partie ouest de la criée	1 100 000
Autres travaux de restructuration (changement des huisseries r+1, remise en état des combles non aménagés, ravalement au lieu de remplacement/pose d'un bardage sur l'ensemble des façades,...)	1 850 000
Maîtrise d'œuvre et/ou études diverses liées à ces travaux de priorité 2	860 000
Total travaux de priorité 2	3 810 000
TOTAL TRAVAUX PRIORITES 1 ET 2	11 560 000

() Hors renforcement éventuel des structures et hors travaux de désamiantage*

L'enveloppe fixée dans le programme pluriannuel de travaux s'établissant à 5 250 000 € HT, le comité de pilotage a retenu le principe de retenir les travaux de priorité 1, du report des travaux de restructuration de priorité 2 et de ne pas procéder à la démolition de la partie ouest de la criée, qui si elle est nécessaire à son projet, sera mise en œuvre par le bénéficiaire de l'autorisation temporaire d'occupation du domaine public qui sera sélectionné après appel à projets.

II. Coût global de l'opération proposée et financement

Sur la base de la solution retenue par le comité de pilotage, le coût global et le financement de l'opération s'établit comme suit :

Coût global de l'opération (€ H.T.)		Financement de l'opération (€ H.T.)		
Gros œuvre, infrastructures et voirie (Syndicat mixte)	7 750 000	Région (au titre de la <i>convention de transfert de compétences entre la Région Bretagne et le Département du Finistère</i>)*	5 000 000	
		Reste à financer	Région (60%)	1 638 000
			Syndicat mixte (40%)	1 092 000

(*) Participation apportée par la Région Bretagne en compensation du paiement de la VNC par le Département du Finistère dans le cadre de la clôture au 31 décembre 2017 de la délégation de service public pour l'exploitation du port de Concarneau, conformément aux dispositions de la convention du 16 décembre 2016 régissant les transferts de compétences entre la Région Bretagne et le Département du Finistère

Par ailleurs, concernant les travaux relatifs au process portés par la CCIMBO, un montant de 4 375 000 € est estimé pour lequel une subvention au titre du FEAMP est attendue par la CCIMBO.

III. Organisation de l'opération de travaux de gros-œuvre, d'infrastructures et de voirie

Afin d'optimiser son calendrier d'exécution, l'opération comprend une partie pour laquelle les études et le suivi des travaux seront confiés à un maître d'œuvre privé et une partie dont il est envisagé une réalisation sous maîtrise d'œuvre publique par les services du Syndicat mixte :

- Partie confiée à un maître d'œuvre privé :

Ces travaux comprennent :

- La construction de la gare d'expédition des bacs d'une surface d'environ 240 m² avec création d'un quai de chargement ;
- Le réaménagement de l'étage de la criée permettant la reconfiguration d'un espace de 1 200 m² avec création de vestiaires, de nouveaux bureaux et de deux ascenseurs ;
- Le déplacement des box et locaux de stockage armements d'une surface de 500 m² à l'ouest de la criée dans un espace à partitionner ;
- La création d'une gare d'expédition bolinche : auvent de 100 m², aménagements de voirie et reconfiguration de la déchèterie.

Le coût estimé de cette partie d'opération est évalué à 2 450 000 € H.T. dont une enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux de 1 890 000 € H.T.

Le lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre s'effectuera sur cette base.

- Partie dont le Syndicat mixte envisage d'assurer directement la maîtrise d'œuvre :

Il s'agit de travaux ne nécessitant pas l'intervention d'un architecte :

- La réfection des sols de la halle à marée sur une surface de 8 600 m² avec la création de nouvelles dalles ou revêtement de sol selon les zones ;

- Le confortement des structures si l'étude de portance actuellement menée par la CCIMBO conclut à un nécessaire renforcement ;
- La réfection des toitures sur une surface de 6 000 m² avec un remaniement ou un remplacement selon le cas ;
- Le changement des étanchéités des toitures terrasses sur une surface de 6 300 m² ;
- La reprise des sols du rez-de-chaussée des locaux de mareyeurs sur une surface de 2 300 m² ;
- Le ravalement des façades sur une surface de 5 000 m² avec un revêtement identique à celui en place actuellement ;
- Le réaménagement des voiries extérieures.

Le montant de cette partie de travaux est estimé à 4 100 000 € H.T.

Le coût global de l'opération sur le volet gros œuvre, infrastructures et voiries est donc évalué à 7 750 000 € H.T. dont 5 990 000 € H.T. pour les travaux (hors renforcement éventuel des structures et hors travaux de désamiantage).

En conséquence,

Vu les éléments de programme de la partie gros-œuvre, infrastructures et voirie de la restructuration de la criée de Concarneau dont les études et le suivi de travaux seront confiés à un maître d'œuvre privé, figurant dans la synthèse annexée à la présente délibération ;

Vu le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L.2421-2 et L.2421-3.

Considérant qu'il revient au maître d'ouvrage d'élaborer le programme et de fixer l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération avant tout commencement des études d'avant-projet par le maître d'œuvre.

Après en avoir délibéré, **le Comité syndical :**

DECIDE

- De valider les éléments de programme de la partie gros-œuvre, infrastructures et voirie de la restructuration de la criée de Concarneau dont les études et le suivi de travaux seront confiés à un maître d'œuvre privé, figurant dans la synthèse annexée à la présente délibération
- De fixer l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération qui sera spécifiquement suivie par un maître d'œuvre privé à 2 450 000 € H.T.

**Le Président du Syndicat mixte des ports de
pêche-plaisance de Cornouaille,**


Michaël Quernez